



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE du 9 octobre 2017

Présents (dans l'ordre alphabétique) :

- Miguel CABRAL DE PINHO (Vice-président de la Commission droits de l'homme)
- Jean-Michel CAUDRON (rapporteur du Bureau)
- Jessica CHAMBA (rapporteuse du Bureau, présente jusqu'en début d'après-midi)
- Antonina DASHKINA (Vice-présidente du Bureau)
- Karl DONERT (Vice-président de la Commission éducation et culture)
- Gerhard ERMISCHER (Vice-président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux)
- Oren GOSTIAUX (rapporteur du Bureau)
- Jean-Marie HEYDT (président sortant de la Conférence, présent une partie de la matinée)
- Anne KRAUS (rapporteuse du Bureau)
- Julianne LAGADEC (Vice-présidente de la Commission éducation et culture)
- Salomon LEVY (Président du Comité de vérification et litige)
- Thierry MATHIEU (Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux)
- Simon MATTHIJSEN (Président de la Commission droits de l'homme)
- Anne NEGRE (Experte égalité entre les femmes et les hommes)
- Alexandra Luminata PETRESCU (Vice-présidente de la Commission éducation et culture)
- Cyril RITCHIE (Président du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG)
- Anna RURKA (Présidente de la Conférence des OING)
- lamvi TOTSI (Vice-présidente de la Commission droits de l'homme)
- Claude VIVIER LE GOT (Présidente de la Commission éducation et culture)

Excusée : Maritchu RALL (Présidente d'OING Service), remplacée par Marie-José SCHMITT (Trésorière d'OING Service)

Absente non excusée : Laura GUCCI (Vice-présidente du Bureau)

Invités pour le point 6 : Didier SCHRETTTER, chargé de mission auprès de la Présidence pour développer la stratégie de communication, et Sophie TOUBLANC (AEDH), consultante en conduite de projet, conseillère du comité ad hoc sur « la représentativité et impact de la Conférence des OING »

La Commission permanente a :

- 1. Adopté l'ordre du jour** à l'unanimité après avoir entendu sa présentation à la lumière des objectifs et des résultats attendus
- 2. Adopté le carnet de bord** [\[CONF/SC\(2017\)SYN4\]](#) de la réunion du 30 juin 2017 à l'unanimité
- 3. Nommé Jean-Michel CAUDRON comme rapporteur de la réunion**
- 4. Adoption des feuilles de route des commissions thématiques**

En préambule, il est rappelé que la liberté des associations est l'ADN de la Conférence des OING et se retrouve en filigrane de toute l'action de celle-ci. La Conférence doit avoir une attention particulière sur la façon dont les ONG peuvent réaliser les buts statutaires dans les différents secteurs des politiques publiques.

Chaque commission thématique présente une première version de sa feuille de route, avec le projet de ses groupes de travail destinés à contribuer aux axes prioritaires définis dans la feuille de route.

La Commission permanente retient que chaque commission thématique portera au final trois groupes spécifiques de travail en même temps (un groupe pouvant durer un ou deux ans). De plus, trois groupes transversaux correspondant aux axes d'action commune seront mis en œuvre de façon coordonnée, à partir des travaux initiaux propres à chacune des trois commissions. Des temps spécifiques seront consacrés pendant les sessions pour les réunions de ces groupes transversaux :

- la liberté d'association,
- la société numérique,
- la société inclusive et les territoires.

Il est convenu que chacune des commissions thématiques sera responsable de coordonner plus spécifiquement un de ces trois groupes transversaux, en collaboration avec les autres commissions. En plus de productions spécifiques au cours ou à la fin du mandat de chaque commission, il sera primordial de penser à des réalisations communes liées à ces axes transversaux. Aujourd'hui, les différents partenaires au sein du Conseil de l'Europe perçoivent un écart entre les réalisations produites par les commissions thématiques (ainsi que leurs groupes de travail) d'une part, et les prises de position de la Présidente comme porte-voix de la société civile européenne, reconnues par les différentes instances du Conseil de l'Europe, d'autre part. La Commission permanente doit donc parvenir à combler cet écart en choisissant des objectifs (éventuellement plus modestes et réalisables compte-tenu du contexte), mais évaluables, visibles et toujours pertinents pour les membres et partenaires de la Conférence.

La Commission permanente a attribué le statut d'« approche intégrée » à trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse et migration. Ces derniers pourront être adaptés en fonction des priorités. Cela veut dire que tous les sujets abordés par la Conférence doivent tenir compte de cette perspective dans tous ses travaux.

Les feuilles de route et groupes de travail, tels que validés par la Commission permanente, seront envoyés par les présidences des commissions thématiques au Bureau et au Secrétariat au plus tard pour le 10 novembre. Ensuite, la Présidente adressera une lettre à toutes les OING, en les informant de la méthode semi-structurée employée et du contenu des documents proposés. Ces documents seront discutés et validés définitivement par les OING

lors des réunions des commissions thématiques lors de la session de janvier, pour revenir ensuite vers la Commission permanente et permettre l'ajustement des documents finaux.

5. Responsabilités de chacun au sein de la Conférence des OING

Un document spécifique sera travaillé d'une manière collaborative pour identifier les tâches et les responsabilités de chacun au sein de la Commission permanente. Cependant, dans le souci d'opérationnalité avant la session d'hiver, la Commission permanente s'est mise d'accord sur un certain nombre de principes.

Pour permettre à chacun de prendre connaissance et d'analyser les documents avant une réunion de la Commission permanente, tous les documents à l'ordre du jour discutés pendant la réunion, qu'ils concernent la Commission permanente, les commissions thématiques ou la Conférence devront être transmis au Secrétariat **14 jours avant la réunion**.

Il est demandé au Secrétariat d'envoyer à tous les membres de la Commission permanente un message d'information à chaque mise en ligne d'un document. Comme constaté, il est difficile de vérifier à chaque fois si les nouveaux documents ont été publiés. Le site web du Conseil de l'Europe n'offre pas la possibilité de s'abonner au flux RSS lorsque le site web est mis à jour.

Un Google drive interne à la Commission permanente va être ouvert afin de pouvoir travailler sur certains documents d'une manière collaborative. Si quelqu'un souhaite recevoir les avis des autres collègues, il peut « poster » le document, accompagné d'un courriel à la Commission permanente, l'informant de la mise en ligne du document dans le Google drive.

Il est rappelé que **chaque membre est tenu de par son mandat de participer aux réunions de la Commission permanente**, du début à la fin. Une feuille d'émargement préparée par le secrétariat devra être signée par chaque participant.

Après chaque réunion de commission thématique pendant la session, **le Président et les Vice-présidents de la commission sont invités à proposer un court flash/info**, en vue de publication sur le web.

6. Comité ad hoc sur « la représentativité et l'impact de la Conférence des OING »

Anne KRAUS présente les avancées du groupe de travail ad hoc sur « la représentativité et l'impact de la Conférence des OING » concernant les priorités validées par la Commission permanente lors des réunions du mois d'avril et de juin 2017 :

- la sensibilisation des représentants des OING : L'accueil et la formation des nouveaux représentants des OING ainsi que l'animation des temps informels des sessions sont à renforcer lors de chaque session, pour obtenir une vraie dynamique de collaboration entre les OING et pour renforcer les productions communes ;
- l'alignement sur les préoccupations et travaux des autres entités du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ;
- l'utilisation systématique et efficace de l'expertise des OING : Karl DONERT, membre du comité ad hoc, met l'accent sur une meilleure exploitation et visibilité des expertises des OING ;
- le soutien et appui à la réalisation des projets menés au sein de la Conférence des OING (Didier SCHRETTTER, membre du comité ad-hoc et Sophie TOUBLANC, conseillère du comité ad-hoc) : Le rôle du comité technique d'appui aux projets est précisé. Dans un premier temps, il pourra être sollicité par les groupes de travail, les commissions et le Bureau pour un soutien méthodologique dans la réalisation des projets/actions prévu(e)s et permettra d'améliorer la cohérence de l'action globale de la Conférence ;

- la communication au sein de la Conférence : Echanges en lien avec la stratégie de communication en train d'être élaborée par Didier SCHRETTTER en tant que chargé de mission sur la communication.

Miguel CABRAL DE PINHO rejoint le comité ad hoc, en y remplaçant Simon MATTHIJSEN. Toute contribution des membres de la Commission permanente est bienvenue.

Les propositions concrètes seront soumises par le comité lors de la session de janvier 2018, pour validation et mise en œuvre pour le plan d'action 2018-2021.

7. Travail à effectuer sur la communication à court et moyen terme

Didier SCHRETTTER présente les avancées de ses réflexions pour améliorer la communication interne et renforcer la visibilité externe de la Conférence, afin de renforcer l'impact de celle-ci. Ceci ne peut se faire qu'en exploitant mieux les réseaux sociaux et les outils de communication instantanée, en respectant la charte de communication de la Conférence.

Le blog créé par Didier SCHRETTTER a pour objectif de renvoyer les informations du site officiel vers les boîtes e-mails de toutes les personnes intéressées par les activités de la Conférence des OING. L'étape suivante est de pouvoir créer un mouvement inverse qui informerait ces personnes des activités/projets menés par les membres de la Conférence des OING.

Compte tenu du fait que la réflexion sur la communication a débuté avant l'élection des nouveaux Présidents et Vice-présidents des commissions thématiques, Didier SCHRETTTER souhaite recueillir leurs réflexions sur la démarche proposée. Pour cela, une réunion à distance se tiendra entre les représentants des commissions et Didier SCHRETTTER avant la session du mois de janvier. La Commission permanente considère que ce travail est toujours en cours d'élaboration.

8. Forme et modalités de travail pendant les sessions de la Conférence des OING

Anne KRAUS anime une séance active d'échanges sur la forme et les modalités de travail pendant les sessions de la Conférence (*temps et nombre de réunions, leurs objectifs, travail collaboratif entre les OING, modalités d'expressions*). Ce travail vise à proposer un calendrier de sessions plus dynamique et interactif, incluant des temps de débat et, en plus de tous les points stables, des temps informels d'échange entre les OING.

9. Adoption de la déclaration sur le 10ème anniversaire de la recommandation (2007)14 du Comité des Ministres sur le statut juridique des ONG en Europe

Adoption à l'unanimité ([voir la publication sur le site](#)).

10. Diffusion du travail de la Conférence des OING (*publications, articles, média, etc.*)

Report à la réunion de la Commission permanente de janvier 2017

11. Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

Cyril RITCHIE présente le programme de travail du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG.

12. Groupe ad hoc sur un mécanisme d'anti-corruption et d'éthique publique

La Commission permanente attend la publication finale du rapport du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) demandé par la Présidente de la Conférence le 21 novembre 2016, suite aux problèmes de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et à une mise en doute de la fiabilité des ONG dans ce contexte. Le projet de rapport a été diffusé à toute la Commission permanente lors de la réunion et sera envoyé par voie électronique. Salomon LEVY, Président de la Commission de vérification et litige, se propose de recueillir les propositions des membres de la Commission permanente afin de pouvoir les

utiliser dans l'instrument comme code de conduite et d'éthique, etc., qui sera proposé à la Conférence des OING.

Un groupe ad hoc en charge de la rédaction est quasi composé. Son mandat a été validé par la Commission permanente dans des réunions précédentes :

- Simon MATTHIJSEN et Alexandra Luminata PETRESCU (suppléante) pour la Commission permanente ;
- Cyril RITCHIE pour le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG ;
- Salomon LEVY pour le Comité de vérification et litige ;
- un membre de la Conférence des OING : un représentant de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) (nom pas encore communiqué)

Le travail de ce groupe ad hoc est suivi par la Présidente de la Conférence et par Jane CROZIER, pour la Division de la société civile.

Les contributions des membres de la Commission permanente doivent être envoyées à Salomon LEVY avant le 13 novembre 2017.

Ce mécanisme devra être présenté et soumis à la réunion plénière de la Conférence lors de la session d'hiver 2018 (sous réserve d'avancement des travaux).

13. Avis de la Commission permanente sur les OING demandant le statut participatif

Suite au manque de consensus sur la candidature de trois OING et pour garantir la participation de tous à cet échange, la Présidente a proposé un vote à bulletin secret. Résultats du vote à la question : « Souhaitez-vous que les OING suivantes obtiennent le statut participatif ? » :

- Datüb (Union mondiale des Turcs d'Ahiska) : 4 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention ;
- ACCESS (Advocacy Centre of Europe Standards) : 3 voix pour, 7 voix contre, 5 abstentions ;
- European Deaf Blind Network : 7 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions.

Les autres OING proposées ou refusées au statut participatif n'ont pas suscité de réserves de la part de la Commission permanente.

14. Information sur la procédure d'élections des membres du Bureau lors de la session de janvier

Salomon LEVY, en tant que Président du Comité de vérification et litige, précise la procédure d'élections des membres du Bureau.

L'appel à candidatures aura lieu le 24 octobre 2017 et la phase de dépôt sera ouverte jusqu'au 24 novembre 2017.

Chaque candidat pourra diffuser une seule fois un document via le secrétariat à l'ensemble des OING. Il aura 3 minutes (pour le poste de Président de la Conférence) ou 2 minutes (pour les postes de Vice-présidents et de Rapporteurs) de présentation orale lors du temps dédié de la plénière de la session d'hiver de fin janvier 2018.

15. Adoption du programme pour la session de janvier 2018

La Commission permanente a donné le mandat au Bureau pour finaliser le calendrier de la session. En fonction des principes émergents de l'échange sur la forme et les modalités de travail pendant les sessions de la Conférence.

16. Évènements à venir

La Commission permanente valide deux projets d'événement en marge des sessions de 2018 :

- 1) janvier 2018 : « Les défenseurs des droits de l'Homme dans les États membres du Conseil de l'Europe : défis actuels et nouvelles réponses ». Personnes responsables : le Président et les Vice-présidents de la Commission droits de l'Homme en lien avec le 'Mouvement international de Jeunes pour les droits de l'homme' et 'Réseau « Human Rights Houses »'-(HRHN),
- 2) juin 2018 : « Le rôle des femmes pour la paix dans les périodes post-conflit », proposition soumise par Anje WIERSINGA, représentante d'Alliance internationale des femmes, en coordination avec Anne NEGRE, Experte égalité entre les femmes et les hommes.

17. Synthèse des deux jours de réunion

Les rapporteurs préparent les comptes rendus des réunions des deux jours de travail.

18. Points divers

Deux jours avant la réunion de la Commission permanente, la Présidente de la Conférence a reçu une proposition de Claude-Laurent GENTY (Président d'honneur de la Conférence) souhaitant créer un Comité des Sages, regroupant les anciens présidents de la Conférence et autres président-e-s des commissions ayant siégé aux précédentes Commissions permanentes.

Tout en soulignant l'importance des personnes qui, dans le passé, ont été en charge de responsabilités au sein de la Conférence (et, à ce titre, ont été membres de la Commission permanente), la Commission permanente s'est prononcée d'une manière défavorable à une telle proposition. Toute personne peut être sollicitée par la Commission permanente en qualité de son expertise, si nécessaire. Il n'est pas judicieux d'ajouter des instances formelles qui rendront plus complexe la gouvernance interne.

19. Prochaines dates de réunions

La prochaine session aura lieu du 22 au 26 janvier 2018.